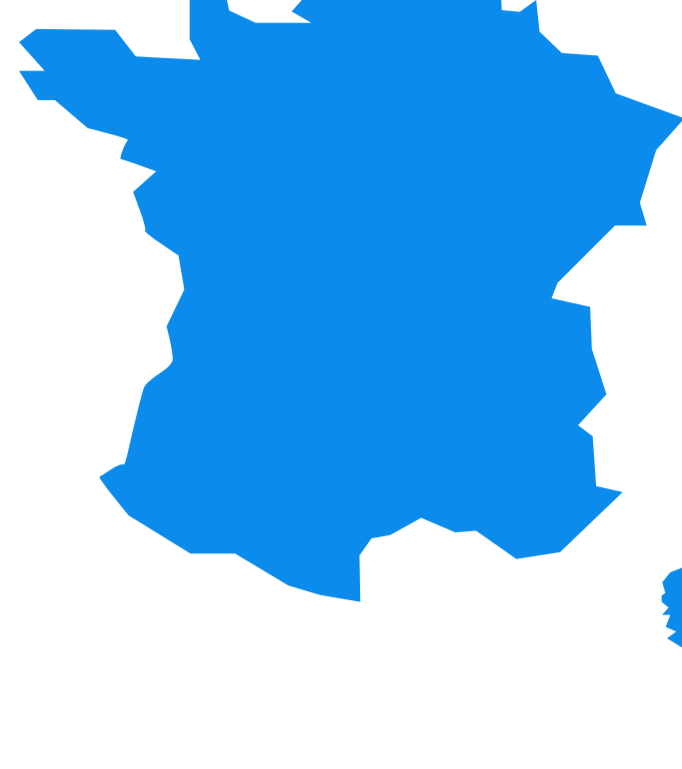


COMMENT L'EUROPE DÉFEND-ELLE LA DIVERSITÉ CULTURELLE ?

LA POLITIQUE CULTURELLE

La France et l'Europe font figure de précurseurs en matière de politique culturelle. Élément fondateur des nations européennes et terreau de leurs richesses, la culture a ainsi fait l'objet d'interventions publiques pour assurer sa protection, son développement et sa diffusion.

146 ANS D'HISTOIRE EN FRANCE



LA III^e REPUBLIQUE

Premier régime à diffuser la culture à l'ensemble des citoyens.

LA IV^e REPUBLIQUE

Érige la culture comme un droit et une liberté, au même titre que l'instruction.

LA V^e REPUBLIQUE

Consacre l'indépendance de la politique culturelle et accroît son importance dans l'action de l'Etat.

1946

Les droits culturels inscrits dans le Préambule de la Constitution

1981

Modernisation et expansion du ministère, nomination de Jack Lang

1870

Création d'un ministère des Lettres, Sciences et Beaux-Arts

1959

Création du ministère de la Culture, nomination d'André Malraux

2010

Réorganisation du ministère de la Culture et de la Communication

31 ANS DE POLITIQUE CULTURELLE EUROPÉENNE

La constitution de 2005

Rejetée par la France et les Pays-Bas, elle prévoyait de transférer à l'Europe des compétences en matière culturelle. Cela aurait donné à l'UE la possibilité d'édicter des lois afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de protection des diversités culturelles.

1985

Journées européennes du patrimoine ; Capitales européennes de la culture

1992

Le Traité de Maastricht confère à l'UE des compétences culturelles

2007

Label du patrimoine européen pour protéger et mettre en valeur le patrimoine

2014

Début du programme Europe Créative 2014-2020



APPROFONDIR L'HARMONISATION FISCALE EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE CULTUREL



PROTEGER

En incluant la culture au projet d'assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés.

En harmonisant la pratique des crédits d'impôts et le mécénat au niveau européen.

En renforçant la politique européenne de préservation du patrimoine.



CREER

Des instruments juridiques communs destinés à accroître la confiance des acteurs dans les possibilités fiscales disponibles.

Un passeport fiscal culturel permettant d'améliorer la mobilité des artistes au sein de l'UE.

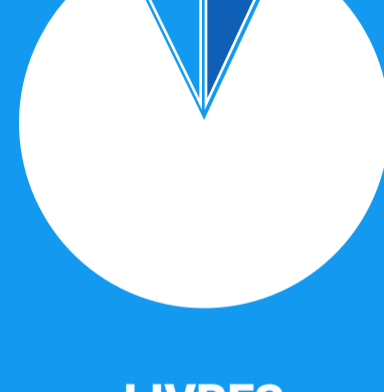


DIFFUSER

Parachever l'harmonisation, encore imparfaite, de la TVA appliquée aux biens et services culturels en Europe.

TVA EN EUROPE

Pour une même catégorie de biens et de services, plusieurs taux de TVA peuvent exister par pays. Ne sont retenus ici que les plus faibles taux appliqués.



LIVRES



ENTRÉES AUX SERVICES CULTURELS



IMPORTATIONS D'ŒUVRES D'ART

TAUX PLEIN	2 PAYS	2 PAYS	10 PAYS
TAUX REDUIT	24 PAYS	14 PAYS	18 PAYS
TAUX 0	2 PAYS	12 PAYS	0 PAYS

POUR MIEUX DÉFENDRE LA DIVERSITÉ CULTURELLE EUROPÉENNE

Dans un monde globalisé, la concurrence en matière d'influence culturelle ne cesse de s'accroître et dans la manière d'appréhender les questions culturelles, deux visions s'affrontent : entre marchandisation et patrimoine, le clivage entre OMC et UNESCO.

1

S'opposant à faire entrer les produits et services culturels dans le champ d'application des règles de l'OMC, les pays francophones ou encore l'Union européenne ont fait valoir le concept d'exception culturelle', devenu ensuite 'diversité culturelle'.

Se sont déplacées à l'UNESCO les négociations internationales relatives à la culture. En 2005, est adoptée la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Parmi les rares opposants figurent les Etats-Unis.

2

3

La libéralisation économique de la culture s'opère donc désormais par le biais des traités bilatéraux et des accords de libre-échange. Depuis l'adoption du traité de Lisbonne, ces derniers sont négociés par l'UE au nom des Etats membres, mettant ainsi à l'épreuve la protection de la diversité culturelle européenne.



L'Europe, sous l'impulsion notamment de la France et d'Aurélie Filippetti (ministre de la Culture de 2012 à 2014), a œuvré pour que la culture ne fasse pas partie des négociations sur le TTIP (traité transatlantique de libre-échange) avec les Etats-Unis, au nom de "l'exception culturelle européenne".

Source :

Culture et fiscalité en Europe : de la cacophonie à l'harmonie conquérante, étude réalisée en mars 2016 par Ernst & Young pour le Forum d'Avignon.

l'Europe TOUTE
.EU

Mars - 2016